



## Département de Seine et Marne

### Commune de Quiers

#### Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS du vendredi 11 avril 2025

#### **DEL-2025-01**

Le vendredi onze avril deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-cinq, convocation diffusée le même jour s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Agnès SURATEAU.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. Sacha RACCAH qui donne pouvoir à Mme Rozenn LUX, Mme Marie BRIARD qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE, Mme Véronique THOLLET qui donne pouvoir à Mme Nathalie PAULON.

**ETAIT ABSENTE NON EXCUSEE :** Mme Laurine DECAUDIN

**Nombre de conseillers en exercice : 12**

**Nombre de conseillers présents : 8**

**Nombre de votants : 10**

**SECRETAIRE DE SEANCE:** Mme Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

**Objet : Communauté de communes la Brie Nangissienne- Fond de concours 2025- Aménagement du cimetière communal et acquisition d'un défibrillateur-Aides financières.**

M. le Maire indique aux membres du conseil municipal que la commune peut solliciter une participation financière de fond de concours pour l'année 2025 auprès de la Communauté de communes la Brie Nangissienne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'aménagement du cimetière communal,

Vu la présence obligatoire d'un ossuaire dans les cimetières communaux,

Vu le point d'eau vétuste dans le cimetière communal,

Considérant que le cimetière communal est dépourvu d'un ossuaire ainsi que d'un caveau provisoire,

Considérant la mise en conformité du cimetière communal,

Considérant qu'il est nécessaire d'aménager un point d'eau accessible dans le cimetière,  
Vu l'absence d'un défibrillateur à proximité de la Mairie et Complexe Saint Martin (salles communales),

Considérant la sécurité de nos habitants ainsi que des personnes extérieures,

Vu les devis des entreprises suivantes :

**Aménagement du cimetière communal :**

**-Construction d'un ossuaire :**

Devis de l'entreprise SARL Rousseau et Frères 35 rue du Village 77160 CUCHARMOY pour un montant de 4 500.00€ HT.

**-Création d'un caveau provisoire :**

Devis de l'entreprise SARL Rousseau et Frères 35 rue du Village 77160 CUCHARMOY pour un montant de 1 893.52 € HT.

**Aménagement d'un point d'eau :**

Devis de l'entreprise A.D. Barboux 1 impasse du Presbytère 77720 QUIERS pour un montant de 4 147.30€ HT.

**Acquisition d'un défibrillateur extérieur :**

Devis de l'entreprise SCHILLER France SAS 6 rue Raoul FOLLEREAU 77600 BUSSY SAINT GEORGES pour un montant de 1 495.92€ HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- Approuve le plan de financement présenté par M. le Maire.
- Demande à M. le Maire de solliciter M. le Président de la Communauté de communes la Brie Nangissienne pour une demande de participation financière au fond de concours 2025.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Quiers, le 11 avril 2025

Par délégation du Maire, l'Adjoint Gérard FABRE

